



Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 30 septembre 2019

- Présents :** Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT
MM François BACHELIER, Joël CANTON, Jean-Marie FROMONOT
(pouvoir Jacqueline ZELIOLI), Bruno GERMANEAU, Bernard
LECUILLER, Patrick VAILLANT
- Absents :** Mmes Jacqueline ZELIOLI (excusée), Vincent TUPINIER, Karine
TUPINIER

La séance est ouverte à 18 heures 30

En préambule, le Maire présente ses excuses pour cette convocation tardive qui s'explique par l'obligation de prendre une délibération dans l'urgence.

1) Règlement facture entreprise MANSANTI

Le Maire informe le conseil de la difficulté à laquelle il a été confronté pour régler les factures à l'entreprise MANSANTI dans le cadre des travaux de voirie.

Le maire ne pourrait pas -ou plus- signer de mandats d'investissements sans délégation du conseil municipal.

Comme nous n'avons pas fait d'appel d'offres, mais une consultation d'entreprises, les factures n'auraient pas dû être fractionnées.

Le conseil doit donc prendre une délibération pour :

- autoriser le Maire à payer une facture unique de 98 K€
- confirmer le choix de l'entreprise retenue lors du conseil municipal du 10/10/2018

Le Maire fait lecture de la délibération soumise au vote du conseil.

Le texte est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Questions et informations diverses

- marathon de Chablis du 26 octobre : les organisateurs demandent la présence de 5 bénévoles pour garder les carrefours de la commune. **Chaque bénévole doit fournir au Maire son numéro de permis de conduire le plus rapidement possible.**

8 barrières seront nécessaires pour barrer ces accès entre 10 et 13 heures.

- chocolats au plus de 70 ans ; l'initiative est reconduite cette année.

- les sapins morts rue de la Fontaine vont être abattus dans le courant de la semaine

- le chemin de Vaux Renard devrait être aménagé cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.